

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1661

27 juin 2014

### SOMMAIRE

<b>20UGS (Ucits Funds)</b> .....	<b>79688</b>	<b>DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79688</b>
<b>Aberdeen Alpha</b> .....	<b>79688</b>	.....	<b>79688</b>
<b>Acqua Marcia International S.A.</b> .....	<b>79687</b>	<b>DuPont Properties (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79701</b>
<b>Admiral Institutional S.à r.l.</b> .....	<b>79683</b>	.....	<b>79701</b>
<b>Aesa S.à r.l.</b> .....	<b>79686</b>	<b>DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>79689</b>
<b>African Minerals Exploration &amp; Develop- ment II GP</b> .....	<b>79690</b>	<b>DuPont Solutions (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79726</b>
<b>Ageasfinlux S.A.</b> .....	<b>79690</b>	.....	<b>79726</b>
<b>Ageas Hybrid Financing</b> .....	<b>79691</b>	<b>DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79691</b>
<b>Agences Commerciales Betty Lorang</b> ....	<b>79689</b>	.....	<b>79691</b>
<b>Association pour la Promotion de la Sécu- rité &amp; de la Sûreté Aériennes a.s.b.l.</b> ....	<b>79682</b>	<b>Eircom Holdco S.A.</b> .....	<b>79691</b>
<b>Bayamm S.A.</b> .....	<b>79728</b>	<b>EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.</b> .....	<b>79726</b>
<b>BRS S.à r.l.</b> .....	<b>79706</b>	<b>Euro-Silikon S.à r.l.</b> .....	<b>79725</b>
<b>CIEP III S.à r.l.</b> .....	<b>79692</b>	<b>First German Holding S.à r.l.</b> .....	<b>79685</b>
<b>CL Company</b> .....	<b>79686</b>	<b>Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l.</b> .....	<b>79726</b>
<b>CORESTATE IREI Holding S.A.</b> .....	<b>79708</b>	.....	<b>79702</b>
<b>Coveris Finance S.à r.l.</b> .....	<b>79728</b>	<b>Gei Company Group SA</b> .....	<b>79702</b>
<b>CWP Holding S.A.</b> .....	<b>79702</b>	<b>IMP S.à r.l.</b> .....	<b>79684</b>
<b>Design &amp; Build Promotions S.A.</b> .....	<b>79687</b>	<b>Mirabaud &amp; Cie (Europe) S.A.</b> .....	<b>79682</b>
<b>DuPont Contern (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>79692</b>	<b>Notam S.A.</b> .....	<b>79703</b>
<b>DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79684</b>	<b>Oranje-Nassau Développement S.A., SI- CAR</b> .....	<b>79721</b>
.....	<b>79684</b>	.....	<b>79683</b>
<b>DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79685</b>	<b>Remich Holding III, S.à r.l.</b> .....	<b>79683</b>
.....	<b>79685</b>	<b>SAT SPORT CLUB Association sans but lucratif</b> .....	<b>79683</b>
<b>DuPont Integration (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79686</b>	.....	<b>79723</b>
.....	<b>79686</b>	<b>Sofie S.à r.l.</b> .....	<b>79723</b>
<b>DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>79687</b>	<b>TPG Varnish S.à r.l.</b> .....	<b>79689</b>
.....	<b>79687</b>	.....	<b>79685</b>
		<b>Vioblanc S.A.</b> .....	<b>79685</b>
		<b>Volcano S.A.</b> .....	<b>79690</b>
		<b>WSP Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>79684</b>

**A.P.S.S.A., Association pour la Promotion de la Sécurité & de la Sûreté Aériennes a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8224 Mamer, 7, rue de Copenhague.

R.C.S. Luxembourg F 5.950.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012 de l'association pré-qualifiée que la résolution suivante a été adoptée:

L'assemblée décide de transférer le siège social de l'association, anciennement inscrit au L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal à l'adresse sise à L-8224 Mamer, 7, rue de Copenhague.

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2012 de l'association pré-qualifiée que la résolution suivante a été adoptée:

Les membres de l'association décident de procéder à la modification statutaire de manière unanime.

L'article 4 des statuts est modifié et remplacé par le libellé comme suit:

« **Art. 4.** Les buts de l'association sont:

1) de promouvoir la formation et le perfectionnement professionnel du personnel de la DAC et d'en formuler des propositions en ce sens;

2) de représenter et de sauvegarder les intérêts professionnels et défendre les droits, individuels et collectifs de ses membres;

3) de se prononcer, dès le stade de l'élaboration, sur les modifications à apporter au régime de service du personnel de la DAC ainsi qu'aux règlements relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services;

4) d'améliorer les conditions de travail du personnel de la DAC et de participer activement dans l'organisation, la restructuration et l'optimisation des ressources;

5) de procéder à des échanges de vues et d'expériences avec d'autres représentations du personnel sur le plan national et international;

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

*Pour l'APSSA Asbl*

Laurent KREMER

*Vice-président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014058167/35.

(140066815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Mirabaud & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.645.

—  
Par décision du 06 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- de nommer Raphaël Spahr, né le 2 juillet 1963 à Sion, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 13, avenue Hoche, 75008 Paris, France, en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société, pour une période indéterminée avec effet immédiat en tant que Directeur Général de la Société; et

- de nommer Cécile Troger, né le 3 juillet 1963 à Saint-Germain-en-Laye, France, ayant son adresse professionnelle au 13, avenue Hoche, 75008 Paris, France, en qualité de délégué à la gestion journalière, pour une période indéterminée avec effet immédiat en tant que Directeur Général Délégué de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058186/19.

(140066521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Remich Holding III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 40.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 171.444.

—  
EXTRAIT

En date du 18 décembre 2013, TPG Lundyco L.P., l'associé unique de la Société, a transféré quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe A, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe B, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe C, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe D, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe E, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe F, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe G, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe H, quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe I et quatre cent mille (400.000) parts sociales de classe J, émises par la Société à Remich Holding I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.479.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058138/21.

(140065556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**SAT SPORT CLUB Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 118, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg F 418.

—  
*Assemblée générale extraordinaire tenue à Remich le .01 03. 2014*

Les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Changement d'adresse du siège sociale de REMICH 7 Place du Marche, à L-4171 ESCH SUR ALZETTE, 118 bvd J F Kennedy

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 17 heures.

Signature.

Référence de publication: 2014058188/13.

(140066310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.125,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 122.644.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 a décidé d'accepter:  
- la démission avec effet au 19 avril 2014 de Véronique Menard en qualité de gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court, Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, Royaume-Unis.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 avril 2014, composé comme suit:

- GS Lux Management Services S.à r.l., Gérant
- Marielle STIJGER, Gérant
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2014058198/20.

(140067994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**DuPont Hesperange (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 131.817.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais; comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058173/26.

(140066487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 66.165,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.669.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Jean Baptiste Wautier, associé et gérant de la Société, demeure actuellement au 40, Portman Square. W1H 6DA Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058184/15.

(140066490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**WSP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.693,70.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.462.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 avril 2014*

L'associé unique de la Société décide de renouveler le mandat des gérants Madame Helena Mary Allis et Monsieur Tamás Horváth, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés en rapport avec l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058129/13.

(140066959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2984 Contern,  
R.C.S. Luxembourg B 106.005.—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18 rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058174/26.

(140066452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Vioblanc S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 52.692.—  
*Verwaltungsratsbeschluss vom 24 Mai 2011*

Die Unterzeichner sind Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft Vioblanc S.A.

Sie beschließen hiermit auf Grund der Satzung und eines Beschlusses der Gesellschafterversammlung:

Herr Stefan Willems wird als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

Petra Planer.

Référence de publication: 2014058140/12.

(140065772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**First German Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 165.750.—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 8 avril 2014, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
  - Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

*Pour FIRST GERMAN HOLDING S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014058460/16.

(140067195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**DuPont Integration (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 160.108.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions, de gérant, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement ainsi qu'en qualité de délégué à la gestion journalière Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958; à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité. L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058175/26.

(140066507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**CL Company, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 178.247.

En date du 23 avril 2014, EURO ETHNICS FOODS, agent domiciliaire dont le siège social est au 232 rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société:

CL COMPANY

Siège social:

232, rue de Beggen

L-1220 Luxembourg

RCS Luxembourg B 178247

avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 23 avril 2014.

Michaël Dandois / Antoine Meynial.

Référence de publication: 2014058136/15.

(140065950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

**Aesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 170.000.

Par résolutions signées en date du 31 mars 2014, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Sanjeev Dave, avec adresse professionnelle à Business Bay, Tower H, Executive Towers, Apartment 4202, Dubai, Emirats Arabes Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014058203/13.

(140067854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 78.030.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur; Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L.-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058176/26.

(140066420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Design & Build Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8220 Mamer, 46, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 103.906.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société avec effet immédiat.

Sandweiler, le 31 décembre 2011.

Mme Doris LAMPARSKI.

Référence de publication: 2014058135/10.

(140065267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

---

**Acqua Marcia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.464.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 01/04/2014 au siège social.*

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes IC DOM COM SARL avec effet au 27/02/2014.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme, à partir du 01/04/2014, comme nouveau commissaire aux comptes, la société Fiducia General Services Expert Comptable S.à r.l., ayant son siège social à L - 2661 Luxembourg, 44 Rue de la Vallée, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B146534.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

Luxembourg, le 01/04/2014.

ACQUA MARCIA INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2014058243/18.

(140067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 105.853.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058177/26.

(140066430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**20UGS (Ucits Funds), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.353.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 avril 2014*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Keyvan KHOSROVSHAHI, Benoit ANDRIANNE et Robert MIZRAHI.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2015, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Ernst & Young Services S.A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058134/15.

(140066888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Aberdeen Alpha, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 146.062.

—  
EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration en date du 22 Avril 2014, il a été décidé de la reconduction des administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Gary Marshall, Hugh Young, Roderick Macleod Macrae et Menno de Vreeze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2014.

Menno De Vreeze.

Référence de publication: 2014058240/13.

(140067459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---



**DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 106.006.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Meizdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058179/26.

(140066461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**TPG Varnish S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.012.

—  
EXTRAIT

En date du 9 avril 2014 l'associé de la Société TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a transféré les 1.200.000 parts sociales de la Société qu'il détenait et représentant l'intégralité du capital de la Société à TPG Varnish Holdings, L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, 301, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmanes sous le numéro 74259 de sorte, que celle-ci est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058190/19.

(140066527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Agences Commerciales Betty Lorang, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4989 Sanem, 34, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.222.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014058249/9.

(140067334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 4 avril 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 avril 2014*

1. M. David SANA a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

3. M. Johan Hendrik BRUGMAN a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

4. M. Carel Frits OOSTERLOO a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

5. Mme Valérie PECHON a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

6. Mme Ingrid CERNICCHI a été renouvelée dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Valérie PECHON et de Madame Ingrid CERNICCHI, administrateurs, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ageasfinlux S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058207/29.

(140067150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**Volcano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8033 Strassen, 9, rue Mère Teresa.  
R.C.S. Luxembourg B 185.228.

GUDMUNDSSON Hördur scheidet aus der Gesellschaft als Verwaltungsratsmitglied aus und Herr Georg Garbrecht, Birkenweg 25, D-50189 Elsdorf wird als alleiniges Verwaltungsratsmitglied ernannt,

Hördur GUDMUNDSSON.

Référence de publication: 2014058191/10.

(140066778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**African Minerals Exploration & Development II GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 182.906.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 21 février 2014*

Mme Camille WISNIEWSKI, née le 28 Décembre 1978 à Nancy (France) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Mr. Christian MOGNOL, né le 15 Janvier 1962 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ont été nommés gérants de catégorie B pour une durée illimitée en remplacement de Mr. Arnaud BON et Mr. Christoph KOSSMANN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014058204/15.

(140067370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

**DuPont Technology (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 58.065,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 164.947.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de sa fonction de gérant, les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement ainsi qu'en qualité de délégué à la gestion journalière Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058181/26.

(140066511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ageas Hybrid Financing*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014058206/11.

(140067253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Eircom Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.462.

—  
Suite à l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 décembre 2013 la décision suivante a été prise:

- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréée de la Société à compter du 16 décembre 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B65477, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eircom Holdco S.A.

Nathalie S.E. Chevalier

*Administrateur Résident*

Référence de publication: 2014058409/17.

(140067742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**DuPont Contern (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 127.332.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul S telles et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058172/26.

(140066474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**CIEP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 186.327.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of March,

Before Us, Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carlyle International Energy Partners, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-71627 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

CIEP Co-Investment L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-72299 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

CIEP Co-Investment B L.P., a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Ontario, with Ontario Corporation number 231113069, with principal place of business at c/o 152928 Canada Inc., Suite 5300, 199 Bay Street, 5300 Commerce Court West, Toronto, Ontario, Canada, M5L 1B9,

here represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

#### **Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grant rights in any such acquired intellectual property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name “CIEP III S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

#### **Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares**

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one (1) US Dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### Title III. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### **Title IV. - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V. - Accounting year and annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

## Title VI. - Liquidation and dissolution

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

## Title VII. - Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Carlyle International Energy Partners, L.P., prenamed, declared to subscribe fifteen thousand four hundred and fifty eight (15,458) shares and have them fully paid up in the amount of fifteen thousand four hundred and fifty eight US Dollars (USD 15,458.-) by contribution in cash in the amount of fifteen thousand four hundred and fifty eight US Dollars (USD 15,458.-), CIEP Co-Investment L.P., prenamed, declared to subscribe four thousand three hundred and four (4,304) shares and have them fully paid up in the amount of four thousand three hundred and four US Dollars (USD 4,304.-) by contribution in cash in the amount of four thousand three hundred and four US Dollars (USD 4,304.-), CIEP Co-Investment B L.P., prenamed, declared to subscribe two hundred and thirty-eight (238) shares and have them fully paid up in the amount of two hundred and thirty-eight US Dollars (USD 238.-) by contribution in cash in the amount of two hundred and thirty-eight US Dollars (USD 238.-), so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company.

### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The shareholders resolve to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Guy Harles, Lawyer, born on May 4, 1955, in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- Mr. David Pearson, Principal, born on December 13, 1968 in Washington, DC, United States of America having his professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America,

- CIEP General Partner, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-71517 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The shareholders resolve to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *Power*

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.  
There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

Carlyle International Energy Partners, L.P., un exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-71627, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

CIEP Co-Investment L.P., un exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-72299, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

CIEP Co-Investment B.L.P., un limited partnership, constitué et existant selon les lois de l'Ontario, avec comme numéro d'enregistrement auprès de l'Ontario Corporation 231113069, ayant son principal lieu d'activité à c/o 152928 Canada Inc., Suite 5300, Bay Street, 5300 Commerce Court West, Toronto, Ontario, Canada, M5L 1B9,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

**Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Objet social durée, Nom, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CIEP III S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

### **Titre V. - Exercice social et comptes annuels**

**Art. 19. Exercices sociaux.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

### **Titre VI. - Liquidation et dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

### **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Carlyle International Energy Partners, L.P. susnommée, déclare souscrire à quinze mille quatre cent cinquante-huit (15.458) parts sociales et les libérer intégralement au montant de quinze mille quatre cent cinquante-huit dollars américain (USD 15.458.-) par versement en espèces de quinze mille quatre cent cinquante-huit dollars américain (USD 15.458.-).

CIEP Co-Investment L.P., susnommée, déclare souscrire à quatre mille trois cent quatre (4.304) parts sociales et les libérer intégralement au montant de quatre mille trois cent quatre dollars américain (USD 4,304.-) par versement en espèces de quatre mille trois cent quatre dollars américain (USD 4,304.-).

CIEP Co-Investment B L.P., susnommée, déclare souscrire à deux cent trente-huit (238) parts sociales et les libérer intégralement au montant de deux cent trente-huit dollars américain (USD 238.-) par versement en espèces de deux cent trente-huit dollars américain (USD 238.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) est à la libre disposition de la Société.

#### *Décisions de l'associé unique*

1) Les associés décident de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mr. Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mme Barbara Imbs, Associate Vice-Président, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;
- Mr. David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968, à Washington, DC, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats Unis d'Amérique,
- CIEP General Partner, L.P., une exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caymanes sous le numéro WK-71517, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) Les associés décident de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2014. Relation: EAC/2014/3716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014057065/494.

(140065988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

### **DuPont Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 160.105.

#### EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de sa fonction de gérant, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement ainsi qu'en qualité de délégué à la gestion journalière Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Madame Agnès Ermel, gérante de la Société, a changé l'adresse de son domicile, celui-ci se trouvant dorénavant à l'adresse suivante: 24, Um Goldbierchen, L-5720 Aspelt.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

#### *Gérants*

- Paul STEFFES
- Claude METZDORF

- Agnès ERMEL

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058178/28.

(140066497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Gei Company Group SA, Société Anonyme,  
(anc. CWP Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 149.407.

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CWP Holding S.A.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.407, constituée originellement sous la dénomination de BETA COMMODITIES S.A. suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 09 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2436 du 15 décembre 2009,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 14 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 14 mai 2011, en adoptant sa dénomination actuelle,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo BETTIOL, gestionnaire de sociétés, ayant domicile professionnel à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vivian CALLAY, administrateur de sociétés, ayant domicile professionnel à L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination de la Société en et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en Gei Company Group SA, et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société anonyme existe sous la dénomination Gei Company Group SA»."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Paolo BETTIOL, Vivian CALLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2014. Relation GRE/2014/1594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057671/58.

(140066522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Notam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.823.

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «Notam S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 21 avril 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 113.823,

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (100.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence et la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Décharge aux anciens administrateurs de la Société.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

## Deuxième résolution

Suite au constat qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

### «Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NOTAM S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à rémission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par tous moyens de télécommunications permettant leur identification garantissant la participation effective à l'assemblée.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux relatant les décisions des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.



Toutefois lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de Juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

### Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte et accepte la démission des administrateurs actuels soit Messieurs Luc SUNNEN et Christophe FENDER, ainsi que «DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l.» de la Société et leur donne pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à ce jour.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Robert ZUPANOSKI, gérant de sociétés, né le 30 juillet 1968 à Struga (République de Macédoine) demeurant au 9 rue du 31 Août 1942 L-5809 Hesperange, comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille cent cinquante-et-un euros (1.151,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire, la présente minute.  
Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14.04.2014. Relation: LAC/2014/17590. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg le 14.04.2014.

Référence de publication: 2014057304/158.

(140065733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

---

### **BRS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 186.363.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le sept avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Wojciech Rafal SEK, ingénieur informaticien, né le 18 juillet 1971 à Jaroslaw (Pologne), demeurant à F-57570 Rodemack (France), 39A, rue de Fixem,

2.- Monsieur Slawomir Kazimierz SOLECKI, technicien, né le 4 mars 1977 à Rzeszow (Pologne), demeurant à F-57570 Rodemack, 39A, rue de Fixem.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la pose, le montage, la restauration d'éléments préfabriqués et de parquets, ainsi que le montage d'échafaudages, la pose et le montage de fenêtres, de portes et de meubles préfabriqués.

La société peut en outre exercer les activités suivantes:

- le commerce, la fourniture et la pose de tout carrelage;
- tous travaux de plafonnages et de façades, ainsi que la vente d'articles de la branche.

La société a également pour objet une entreprise générale de construction, ainsi qu'une entreprise de peinture et de décoration.

Par ailleurs, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de "BRS S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille quatorze.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Wojciech Rafal SEK, prénommé, vingt-cinq sociales . . . . .	25
2.- Monsieur Slawomir Kazimierz SOLECKI, prénommé, soixante-quinze sociales . . . . .	75
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est ainsi nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Wojciech Rafal SEK, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. SEK, S. SOLECKI, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 avril 2014. Relation: LAC/2014/16774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014057611/103.

(14006627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**CORESTATE IREI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.352.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of April.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CH-020.3.030.000-1,

here represented by Mr Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société anonyme, which is hereby incorporated.

**"Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "CORESTATE IREI Holding S.A."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease

of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form. The Company may issue shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

## Chapter II. - Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The Company's issued share capital amounts to seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) divided into seventy-five thousand (75,000) ordinary shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares only.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. - Board of Directors, Auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

If the Board of Directors comprises one (1) member, the Company will be bound towards third parties by the individual signature of such single Director.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the managing Director (administrateur délégué) or by the joint signatures of any two (2) members of the Board of Directors, including the managing Director (administrateur délégué).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 13. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulcation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 18. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on 20 June of each year at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 24. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 25. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.



Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 26. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure. The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaire") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 27. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

**Art. 28. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 30. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by

carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. - Applicable Law

**Art. 32. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

#### 1. Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

CORESTATE CAPITAL AG .....	75,000 (seventy-five thousand) shares
Total: .....	75,000 (seventy-five thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### 2. Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

#### 3. Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred euros.

#### 4. Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one). The sole shareholder appoints as sole director of the Company for a period of 6 years:

Matthias SPRENGER, born on 21 February 1954 in Mülheim an der Ruhr (Germany), with professional address at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey; and

2. the registered office is established at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CORESTATE CAPITAL AG, une société de droit suisse, ayant son siège social à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), enregistrée auprès du registre de commerce du canton Zug sous le numéro CH-020.3.030.000-1,

ici représenté par Monsieur Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée „ne varietur“ par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

### «Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "CORESTATE IREI Holding S.A."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

### Chapitre II. - Capital, Actions

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000.-) divisé en soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront uniquement nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et, le cas échéant, de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est prévu ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. - Conseil d'Administration, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration"). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) aux comptes relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de cet administrateur.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration dont celle de l'administrateur délégué.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Confidentialité.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 20 juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 26. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17.00) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 27. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

### Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

**Art. 28. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale") conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. - Loi Applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### 1. Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

CORESTATE CAPITAL AG .....	75.000 (soixante-quinze mille) actions
Total: .....	75.000 (soixante-quinze mille) actions



Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

## 2. Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

## 3. Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que de soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille cinq cents euros.

## 4. Décisions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social sousscrit de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un). L'actionnaire unique nomme en tant que seul administrateur de la Société pour une durée de 6 ans:

Monsieur Matthias SPRENGER, né le 21 février 1954 à Mülheim an der Ruhr (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey; et

2. le siège social de la Société est établi à: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par Page 28 / 28 la présente qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Chantrain, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 avril 2014. Relation: RED/2014/893. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057665/722.

(140066395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

## **Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de Délégué à la gestion journalière de "Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR", (ci-après la «Société»), une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166 568, en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 28 mars 2014.

Une copie de l'extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 6 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu le 21 février 2014 par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Beringen/Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital souscrit est fixé à vingt millions neuf cent dix-sept mille sept cent trente-cinq euros (EUR 20'917'735,-), représenté par un million huit cent soixante-dix-huit mille vingt (1.878.020) Actions de Catégorie A 5 et quatre cent soixante-neuf mille cinq cent cinq (469.505) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - Parcours», un million neuf cent vingt deux mille sept cent soixante huit (1.922.768) Actions de Catégorie A 6 et quatre cent quatre vingt mille six cent quatre vingt douze (480.692) Actions de Catégorie B 6 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - Mecatherm», et douze millions neuf cent trente trois mille quatre cents (12 933 400) Actions de Catégorie A 7 et trois millions deux cent trente trois mille trois cent cinquante (3 233 350) Actions de Catégorie B 7 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - IHS», d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. L'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-). Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limite de temps, à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments de son choix, existants ou à créer, ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. En date du 28 mars 2014, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum d'un million sept cent cinquante mille euros (EUR 1'750'000) avec une prime d'émission de trente trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 33'250'000), en une ou plusieurs fois, afin de le porter de sa valeur actuelle de vingt millions neuf cent dix sept mille sept cent trente-cinq euros (EUR 20'917'735) à un montant nominal maximal de vingt-deux millions six cent soixante-sept mille sept cent trente-cinq euros (EUR 22'667'735), par la création de:

- d'un maximum d'un million quatre cent mille (1'400'000) actions de catégorie A7 pour un montant nominal d'un million quatre cent mille euros (EUR 1'400'000) avec une prime d'émission de trente trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 33'250'000);

- d'un maximum de trois cent cinquante mille (350'000) actions de catégorie B7, pour un montant de trois cent cinquante mille euros (EUR 350'000)

5. Les nouvelles actions de catégorie A7 et B7 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessous:

- six cent quatre-vingt-un mille deux cent trente (681'230) actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de six cent quatre-vingt-un mille deux cent trente euros (EUR 681'230,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de seize millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent douze euros et cinquante cents (EUR 16'179'212,50) et deux cent vingt-trois mille deux cent soixante-dix (223'270) actions de catégorie B7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de valeur nominale de deux cent vingt-trois mille deux cent soixante-dix (EUR 223'270,-), représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement IHS», par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, par un apport en numéraire;

- six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante (690'250) actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de six cent quatre-vingt-dix mille deux cent cinquante euros (EUR 690'250,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de seize millions trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent trente-sept euros et cinquante cents euros (EUR 16'393'437,50,-), représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement IHS», par Oranje-Nassau Development B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22<sup>nd</sup> floor, Amstelplein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas, par un apport en numéraire;

- deux mille quatre-vingts (2'080) actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de deux mille quatre-vingts euros (EUR 2'080,-) de valeur nominale, augmenté d'une prime d'émission globale de quarante-neuf mille quatre cents euros (EUR 49'400,-), et cent vingt mille cent vingt (120'120) actions de catégorie B7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total nominal de cent vingt mille cent vingt euros (EUR 120'120,-) représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement IHS», par les co-investisseurs tels que définis en annexe 1, par un apport en numéraire.

6. Il résulte que suite à l'augmentation précitée de la Société que la somme totale de trente-quatre millions trois cent trente-neuf mille euros (EUR 34'339'000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de trente-quatre millions trois cent trente-neuf mille euros (EUR 34'339'000,-) mis à la disposition par les actionnaires du compartiment "Oranje-Nassau Développement IHS", dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

7. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à vingt-deux millions six cent trente-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 22'634'685,-), représenté par un million huit cent soixante-dix-huit mille vingt (1.878.020) Actions de Catégorie A 5 et quatre cent soixante-neuf mille cinq cent cinq (469.505) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment

«Oranje-Nassau Développement - Parcours», un million neuf cent vingt deux mille sept cent soixante huit (1.922.768) Actions de Catégorie A 6 et quatre cent quatre vingt mille six cent quatre vingt douze (480.692) Actions de Catégorie B 6 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - Mecatherm», et quatorze millions trois cent six mille neuf cent soixante (14 306 960) Actions de Catégorie A 7 et trois millions cinq cent soixante seize mille sept cent quarante (3 576 740) Actions de Catégorie B 7 représentatives du Compartiment «Oranje-Nassau Développement - IHS», d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

*Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 avril 2014. Relation GRE/2014/1519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014057315/104.

(140066141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Sofie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 125.290.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of April

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Sofie S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue du marché aux herbes L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.290, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 9<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on May 18<sup>th</sup>, 2007, under number 906, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Mr Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Ms Virginie GOELFF, employee, residing in Arlon (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

79724

*First resolution:*

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 17, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 5, last sentence, of the articles of association as follows:

“ **Art. 5. Registered Office.** The Registered Office is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

*Power*

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Rambrouch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le huit avril.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Sofie S.à r.l.", ayant son siège social à 14, rue du marché aux herbes L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.290, constituée suivant acte reçu 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 906, du 18 mai 2007,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Serge Bernard, juriste, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Madame Virginie Goelff, employée, demeurant à Arlon.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

4. Transfert de siège;
5. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide, avec effet au 17 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5, dernière phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

*Pouvoirs*

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Rambrouch, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Bernard, V. Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 avril 2014. Relation: RED/2014/850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014057377/107.

(140065900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2014.

**Euro-Silikon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 48, Op Tomm.

R.C.S. Luxembourg B 102.769.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zehnten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Sascha HAMMER, Maurer, geboren in Püttlingen (Deutschland), am 30. Dezember 1971, wohnhaft in D-66706 Perl, Saarbrücker Strasse 10 (Deutschland).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Sascha HAMMER, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO-SILIKON S.à r.l., mit Sitz in L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 102.769, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Fernand UNSEN, mit damaligen Amtssitz in Diekirch, am 12. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 706 vom 29. September 2000. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 29. Juni 2011, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1980 vom 27. August 2011.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Sascha HAMMER, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung*

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn, nach L-5485 Oberwormeldingen, 48, Op Tomm.

2.- Abänderung von Artikel 4 ,1. Satz der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-7660 Medernach, 12, rue de Savelborn, nach L-5485 Oberwormeldingen, 48, Op Tomm, zu verlegen.

*Zweiter und letzter Beschluss*

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 4 ,1. Satz der Satzung wie folgt umzuändern:

**Art. 4. (erster Satz).** „Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Wormeldange.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf EINTAUSENDEINHUNDERT EURO (EUR 1.100.-) abgeschätzt.

*Bevollmächtigung*

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Sascha Hammer, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 avril 2014. LAC / 2014 / 17431. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 24. April 2014.

Référence de publication: 2014057728/45.

(140066575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**DuPont Solutions (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 121.195.

—  
EXTRAIT

Suite à la démission de Monsieur Arsène Schiltz de ses fonctions de gérant et de délégué à la gestion journalière, l'associé de la Société a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Claude Metzdorf, né le 16 décembre 1958 à Esch s/ Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et demeurant au 18, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014 pour une durée indéterminée.

Monsieur Paul Steffes et Madame Agnès Ermel ont été réélus en qualité de gérants en date du 27 septembre 2013 jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants*

- Paul STEFFES
- Agnès ERMEL
- Claude METZDORF

*Délégué à la gestion journalière*

- Claude METZDORF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2014058180/25.

(140066470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.).**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.146.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EnVivo Pharmaceuticals, Inc., incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 500 Arsenal Street, Watertown, MA 02472 USA, registered with the Register of Companies of Massachusetts under number 760680844, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 165.146 and incorporated on 17 February 2011 under the Laws of the Cayman Islands as an exempted private limited liability company. The Company has been transferred by way of continuation as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to Luxembourg on 5 December 2011, pursuant to resolutions of the board of managers of the Company and the Sole Shareholder recorded by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 173 of 20 January 2012. The Sole Shareholder is represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27 March 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all thirty thousand (30,000) shares in issue in the Company.

2. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Change of the name of the Company into "Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l." and consequential amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

**" Art. 1. Dénomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation"

Thereafter, the Sole Shareholder of the Company passed the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l." and to consequentially amend Article 1 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda, the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quatorze, le deux avril.

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu*

EnVivo Pharmaceuticals, Inc., constituée en vertu des lois de l'État de Delaware, États-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé au 500 Arsenal Street, Watertown, MA 02472, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Register of Companies of Massachusetts sous le numéro 760680844, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») d'«EnVivo (Luxembourg) II S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.146 et constituée le 17 février 2011 en vertu des lois des Îles Caïmans en tant que exempted private limited liability company. La Société a été transférée par voie de continuation en tant que société à responsabilité limitée au Luxembourg le 5 décembre 2011 en vertu de résolutions du conseil de gérance de la Société et de l'Associé Unique constatées par acte de Me Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 173 du 20 janvier 2012. L'Associé Unique est représenté par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 mars 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente mille (30.000) parts sociales émises dans la Société.

2. Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

- Changement de dénomination de la Société en «Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l.» et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique de la Société a adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société en «Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) II S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, l'Associé Unique et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 avril 2014. Relation: LAC/2014/15769. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057710/82.

(140066266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

---

**Bayamm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.440.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 avril 2014*

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 25 avril 2014 que:

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de Monsieur Sébastien Fève de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes Madame Haydée Zeballos-Fontaine, née le 29 Juillet 1968 à Lima (Pérou), demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 25 avril 2014.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014058291/21.

(140067825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---

**Coveris Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.962.

Par résolutions signées tenue en date du 14 avril 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gary Masse, avec adresse professionnelle au 11, Brendan Way, Suite 100, SC 29615 Greenville, Etats-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jack Knott, avec adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, FL 33486 Boca Raton, Etats-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2014.

Référence de publication: 2014058320/15.

(140067860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2014.

---